

FOIRE AUX QUESTIONS - CONTACT TÉLÉSANTÉ

- **À quoi sert Contact Télésanté ?**

Il s'agit d'un outil de collaboration professionnelle permettant de partager de l'information clinique entre différents intervenants concernant la clientèle suivie conjointement.

Il permet de rendre disponible à distance à toute l'équipe soignante l'information utile pour un suivi efficace de la clientèle. On y retrouve les données démographiques et l'ensemble des informations cliniques nécessaires. Il est également possible de partager des notes et des demandes de suivis entre intervenants.

- **Est-ce que Contact Télésanté peut remplacer un dossier électronique informatique (DCI) ?**

Non! Bien qu'il soit hébergé dans un environnement sécurisé sur la plateforme Teams, Contact Télésanté ne peut être considéré comme un DCI. Chaque établissement doit conserver ses processus actuellement en place pour déposer les notes cliniques, notes de suivi et prescriptions médicales dans le dossier de l'utilisateur.

- **Où puis-je utiliser Contact Télésanté ?**

Contact Télésanté est disponible tant de votre milieu de travail que de votre domicile. Vous pouvez y accéder d'un poste de travail, d'un ordinateur portable, d'une tablette ou d'un téléphone intelligent. Il suffit d'avoir accès à Teams.

- **Qui peut avoir accès aux informations inscrites dans Contact Télésanté ?**

Chaque établissement dispose des droits nécessaires pour déterminer qui peut avoir accès au canal Teams en question.

- **Quels sont les prérequis pour que je puisse avoir accès à Contact Télésanté ?**

Pour avoir accès à l'outil, il est nécessaire d'avoir un compte Microsoft 365 avec une adresse courriel du RSSS. Le cas échéant, l'obtention d'un compte invité de Teams permet également un accès.

- **Est-ce que quelqu'un en dehors du RSSS peut avoir accès à l'outil ?**

Oui ! Cette personne doit avoir un compte invité pour y accéder.

- **Différentes équipes d'un même établissement peuvent-elles utiliser Contact Télésanté ?**

Oui! Bien que Contact Télésanté ait d'abord été pensé pour les besoins en CHSLD, cet outil a la capacité de s'adapter à d'autres types de clientèles dans d'autres spécialités, donc plusieurs unités ou équipes d'un même établissement peuvent utiliser l'outil.

- **Est-ce que toutes les équipes d'un même établissement auront accès à l'ensemble de l'information qui y est déposé ?**

Non! Pour un même établissement, les spécialités seront subdivisées par équipes. Ainsi, l'ensemble des intervenants d'un même service auront accès à l'ensemble des informations de cette clientèle. C'est donc dire par exemple que pour la clientèle SAPA volet CHSLD, les médecins et professionnels auront accès à l'ensemble des installations. C'est-à-dire à tous les CHSLD de l'établissement. Cependant, ils ne verront pas le canal d'une autre spécialité de leur établissement.

- **Est-ce à dire que je devrai voir toute cette information dans ma vue même si cela n'est pas pertinent pour ma pratique ?**
Non! Des filtres permettent d'afficher seulement l'information souhaitée.
- **À qui dois-je m'adresser pour déployer Contact Télésanté dans mon établissement ?**
Vous devez d'abord adresser votre demande à vos pilotes en télésanté de votre établissement. Ces derniers feront ensuite le lien avec votre Centre de coordination de la télésanté d'appartenance.
- **Est-ce que mon établissement est autonome pour déployer Contact Télésanté ?**
Non. Le déploiement de Contact Télésanté nécessite initialement une phase de programmation dans l'application. Votre Centre de coordination de la télésanté d'appartenance est responsable de réaliser cette étape.
- **Est-ce à dire que je serai toujours dépendant de mon Centre de coordination de la télésanté ?**
Non ! Seule cette première étape doit être réalisée par votre Centre de coordination de la télésanté. Par la suite, l'établissement est autonome pour éditer les unités dans la solution ainsi que pour l'inscription des usagers. Cependant, ces droits doivent être accordés à quelques personnes seulement.
- **Qui peut inscrire des notes ou des commentaires dans l'application ?**
Tous les médecins et professionnels qui ont accès à l'application peuvent y inscrire des notes ou des commentaires. Cependant, ces derniers ne peuvent inscrire une unité ou un usager.
- **Est-ce que ces notes ou commentaires sont visibles par tous ?**
Tous ceux qui ont accès à la section « Rondes » peuvent voir ces informations.
- **Est-ce que cet outil peut m'aider à communiquer avec mes collègues ?**
Oui! Des facilités permettent de communiquer entre collègues grâce à la fonctionnalité de clavardage de Teams.
- **Qui doit inscrire les unités ou les patients?**
L'établissement doit cibler une ou quelques personnes qui ont les accès nécessaires pour créer et modifier les unités ainsi qu'inscrire les patients.
- **Qui doit faire la mise à jour des infos des patients ?**
Tous les intervenants ayant accès à l'outil peuvent modifier les informations autres que démographiques.
- **Historique des versions : qui est l'auteur ? Comment reconnaître l'auteur ?**
L'outil assure une traçabilité de ce qui est inscrit. Il est donc possible de savoir qui a inscrit les informations.
- **Est-ce qu'on peut imprimer les notes et les mettre au dossier ?**
Il n'est pas possible d'imprimer les notes se trouvant dans Contact Télésanté. Nous rappelons que ces notes n'ont pas de statut légal. Seules les notes se trouvant dans le dossier clinique de l'utilisateur sont légales.

- **Qui assume le soutien dans les établissements?**
L'établissement, par l'entremise de son superutilisateur, offre le soutien de 1^{er} niveau. Le CCT de son territoire offre le soutien de 2^e niveau.
- **Qu'est-ce qu'on fait après le départ ou le décès du patient ?**
Un patient qui quitte temporairement ou définitivement ou encore qui décède doit être mis au statut « Congé » par la/les personne(s) qui assurent la gestion des patients. Ainsi, le patient ne sera plus visible dans la liste, mais l'ensemble des informations demeureront disponibles pour consultation.
- **Est-ce que le médecin reçoit une notification quand il y a une nouvelle information ou un changement d'état de son patient?**
Bien qu'il soit possible de programmer certains automatismes dans Contact Télésanté pour recevoir des notifications, il n'est pas possible de cibler ces notifications seulement pour les usagers qui concernent un médecin ou un professionnel.
- **Est-ce que des données peuvent être récupérées pour alimenter Contact Télésanté lors du déploiement ? Par exemple les données démographiques du système d'admission.**
Il est effectivement possible d'exporter les données démographiques du système source de l'établissement et à l'aide d'un canevas dans Excel, de les importer dans Contact Télésanté.
- **Peut-on imprimer une liste de patients ?**
Oui. Dans la liste « Patients », il suffit de cliquer sur les trois petits points à droite de « + Nouvel élément » et choisir « Exporter » et « Classeur Excel ». Ceci importera un fichier nommé « query.iqy » dans le dossier « Téléchargement » de votre explorateur de fichiers. Lorsque vous ouvrez pour la première fois ce type de fichier, on vous demandera avec quelle application voulez-vous l'ouvrir. Choisir Excel. Vous avez alors un classeur Excel imprimable.

Dernière mise à jour: 19 mai 2021